Commune de Montanaire
Canton de Vaud
District du Gros-de-Vaud 173021

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS LOCALITÉ DE CORREVON

Échelle 1 :1'000

Janvier 2023

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du 26 avril 2021

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique

du 8 mai 2021 au 7 juin 2021

Le Syndic : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du 10 janvier 2023

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire

du 13 janvier 2023 au 12 février 2023

Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal

dans sa séance du 5 octobre 2023

La Présidente : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent

Lausanne, le : 13 JAN. 2026

La Cheffe du département :

Entré en vigueur le 16 juillet 2026

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés
Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

- Limite des constructions maintenue en vertu des plans fixant la limite des constructions approuvés le 9 novembre 1988 et le 24 mai 2012
- Limite des constructions nouvelle
- Limite des constructions radiée (approuvée le 9 novembre 1988 et le 24 mai 2012)

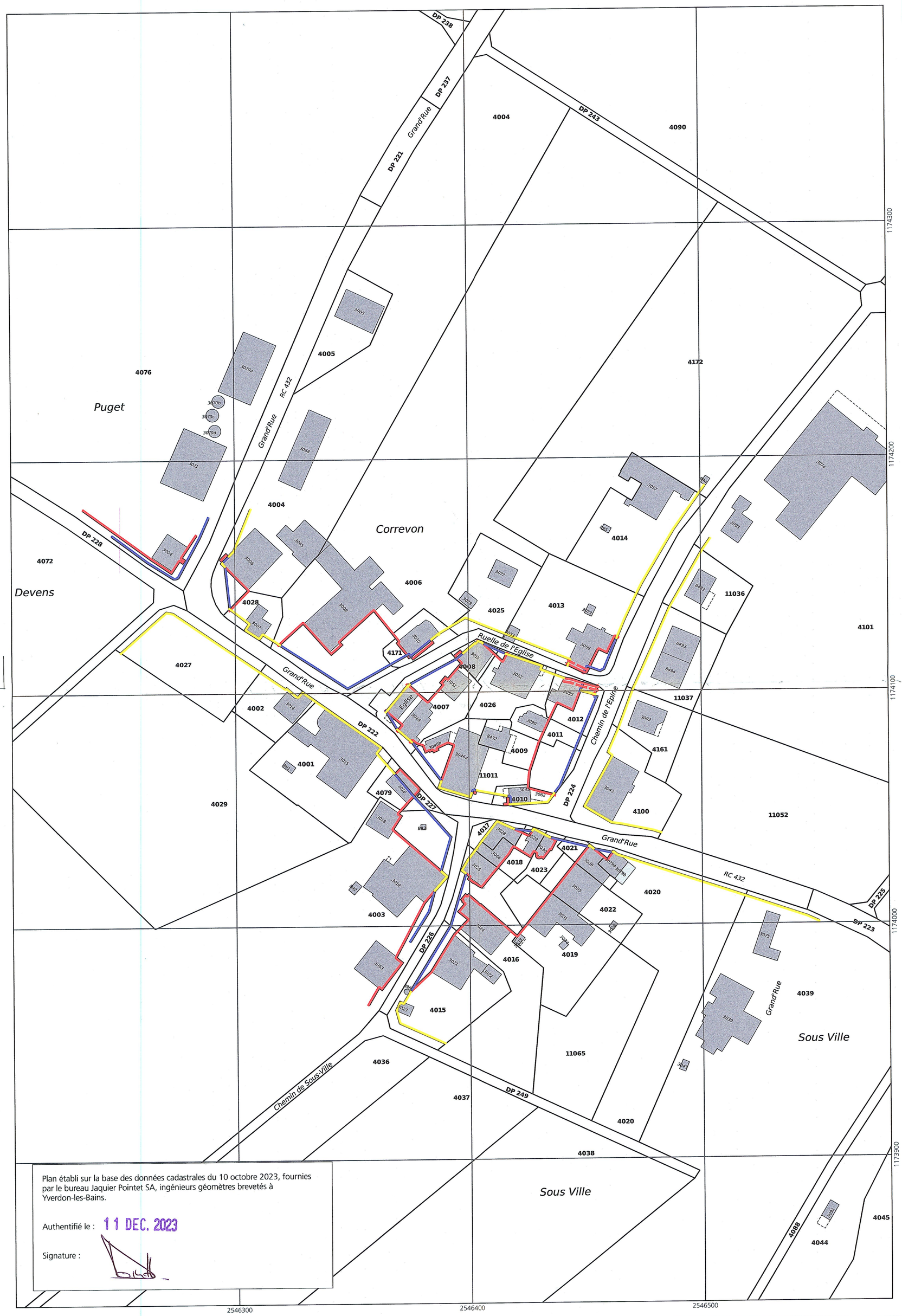

Plan établi sur la base des données cadastrales du 10 octobre 2023, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le : 11 DEC. 2023

Signature :